

# 7 Jours

## Filpac CGT

N°15 – 24-10-2014

Directeur de publication : Marc Peyrade  
Rédaction : Jean Gersin ([gerson@filpac-cgt.fr](mailto:gerson@filpac-cgt.fr))  
Filpac CGT - tél. : 01 55 82 85 74 - [www.filpac-cgt.fr](http://www.filpac-cgt.fr)

**Prud'hommes :** le gouvernement vient de recevoir du Parlement le feu vert pour légiférer par ordonnances contre les Prud'hommes.

**Seuils sociaux :** le Medef veut détruire le seuil de 11 salariés à l'effectif ouvrant droit à la représentation des salariés par des délégués du personnel sur liste syndicale.

**Ça fait beaucoup, non ?** L'heure de la révolte doit sonner pour défendre le droit syndical et le fait syndical à l'entreprise. Avec toute la CGT, qui n'appartient qu'à ses syndicats et ses adhérents.

## La « négociation » sur les seuils sociaux ? Une offensive contre le droit syndical ! Renforçons la place de la CGT dans les PME, pas sur le trottoir !

Conséquence directe de la « Conférence sociale » de Hollande, les séances convoquées par le Medef sur la représentation des syndicats de salariés dans les entreprises se tiennent sur les seules revendications patronales. Ce qui n'a rien à voir avec une « négociation ». Dans ces réunions nationales, les groupements patronaux exigent de placer les syndicats de salariés hors des PME.

La volonté de destruction des patrons de PME se concentre sur ce qu'on appelle « seuils sociaux ». Selon les effectifs de l'entreprise des obligations apparaissent pour les employeurs.

### Que dit la loi ?

Pour au moins 11 salariés à l'effectif, la mise en place de délégués du personnel devient obligatoire. Un crédit d'heures doit leur être accordé par mois, 10 heures au délégué du personnel, 15 au conseiller du salarié, 10 heures aux salariés exerçant des fonctions d'assistance ou de représentation au Conseil des Prud'hommes.

### Que veut le patronat ?

S'appuyer sur les syndicats pour contourner la loi, et faire reculer la présence des représentants des salariés dans les entreprises, en particulier dans les PME.

La Confédération générale des PME, succursale du Medef, mène une guerre intégriste pur obtenir ce recul. D'autant que la CGPME est très favorable à la droite de la droite et aux troupes à Le Pen, qu'elle finance d'abondance.

### Que doit faire la CGT ?

Refuser ce recul qui consisterait à échanger la destruction du seuil des 11 salariés contre une farce, la représentation à l'extérieur de l'entreprise !

Les journaux se sont fait l'écho de cette proposition patronale insensée, qui ridiculise la CGT : être présent devant la boîte, là sur le trottoir, en lieu et place d'une représentation légale à l'intérieur !

### La Filpac CGT veut développer le droit syndical à l'entreprise. Pas cette négociation !

Le mandat des négociateurs des syndicats de salariés doit être clair : s'opposer à toute régression, conquérir de nouveaux droits.

Si ce n'est pas possible autour de la table, alors il faut s'y rendre par la rue et la mobilisation.

### Avant Noël, le Medef veut faire reculer les syndicats

- Le Medef reçoit en bilatérale les syndicats le 4 décembre.
- Une séance est prévue le 11 décembre
- Une autre, le 18 décembre
- Un tour de rattrapage le 19 décembre.

Pourquoi la CGT devrait accepter ça ? La Filpac CGT s'y refuse.

Ensemble, solidaires, défendons le droit syndical à l'entreprise.